Référentiels de CAP : LV obligatoire et/ou facultative ?

publié le 07/04/2021 - mis à jour le 14/12/2023

Liste des CAP avec une épreuve de LV obligatoire et/ou facultative

Descriptif :

Mise à jour des épreuves obligatoires ou facultatives de LV au CAP en CCF ou en ponctuel dans le cadre de la refonte des diplômes de CAP. Dans cet article ne figurent que les nouveaux CAP par session (à laquelle les nouvelles modalités de certification devront être mises en œuvre).

Sommaire :

- Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général
- Session 2023
- Session 2022
- Session 2021
- Session 2020
- Dès la session 2019
- Sessions 2018-2017-2016 et antérieures

● Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Arrêté du 30 août 2019 fixe les unités générales du CAP et définit les modalités d'évaluations des épreuves d'enseignement général. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur **à compter de la session d'examen 2021**.

L'annexe V donne la définition de l'épreuve obligatoire de langue vivante obligatoire en CCF ou en ponctuel au CAP.
L'annexe VI donne la définition de l'épreuve facultative de langue vivante au CAP : épreuve ponctuelle orale de 20 mn.

Les articles 2 et 3 fixent la liste des matières générales facultatives :

- Langue vivante
- Art appliqué
- Mobilité

L'article 7 définit l'unité générale facultative de langue vivante : les candidats ne peuvent pas opter pour la langue qu'ils ont choisie ou qui est imposée pour l'épreuve obligatoire. Les langues proposées au choix des candidats se limitent à celles pour lesquelles leur académie d'inscription peut adjoindre au jury un examinateur compétent.

L'article 8 indique que la langue vivante étrangère et les arts appliqués et cultures artistiques peuvent également être évalués, en tant que de besoin, au travers d'une épreuve professionnelle, selon des modalités définies par le règlement particulier de chaque spécialité du certificat d'aptitude professionnelle.

Pour trouver les modalités d'évaluation de la langue vivante à un CAP, référez-vous au site Eduscol :

- Référentiel des spécialités de CAP



Le règlement d'examen des unités d'enseignement général précise si la LV est obligatoire, facultative ou non et comment elle est évaluée (CCF ou ponctuel selon les publics de la voie scolaire ou non).

● Session 2023

CAP Menuisier fabricant
La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.
Pas de LV en épreuve facultative (EFL).

CAP Menuisier installateur
La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.
Pas de LV en épreuve facultative (EFL).

CAP de l'entretien des textiles option A : blanchisserie, et option B : Pressing
La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.
Une autre LV en épreuve facultative (EFL) en ponctuel.

● Session 2022

CAP Charpentier bois
La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou en Ponctuel
Arrêté du 10 avril 2020
Le règlement d'examens ici.

A la place du CAP APR, est crée le **CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)**
Arrêté : 26 novembre 2019
Session 2022 : La LV devient obligatoire (UG5) CCF ou ponctuel
Pas d'épreuve de langue vivante facultative, uniquement Arts appliqués.

● Session 2021

CAP ECP (équipier de commerce polyvalent) à la place de CAP ECMS, la LV devient obligatoire.
Arrêté 29 octobre 2019
"Les dernières sessions des examens des certificats d'aptitude professionnelle « Employé de commerce multi-spécialités », « Employé de vente spécialisé, option A Produits alimentaires », « option B Produits d'équipement courant », « option C Services à la clientèle », Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles » et « Employé de vente spécialisé, option D Produits de librairie-papeterie-presse », organisées conformément aux dispositions des arrêtés du 5 août 2004 et du 9 mai 2006 précités auront lieu en 2021. A l'issue de cette session, les arrêtés précités sont abrogés."
Une autre LV en facultatif peut être présentée en ponctuel (oral).

CAP Peintre applicateur de revêtements en 2021.
Arrêté 6 août 2019
Pas d'épreuve facultative de langue.
Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les définitions d'épreuves générales sont appelées à être redéfinies par arrêté ministériel publié ultérieurement.

CAP métiers de la coiffure, en 2021

Arrêté 3 juillet 2019
Et le texte suivant
Bloc 6 : EG4 : LV obligatoire avec la PO, IO et CE (CCF) ou ponctuel de 20 mn
Pas d'épreuve facultative de langue vivante.

CAP Pâtissier, 1ère session en 2021
Arrêté du 6 mars 2019
UG 4 : LV obligatoire
Dans la version du 16/04/2019, ce sont les épreuves de 2009 en CCF en 20 mn d'oral pour les ponctuels.
Pas d'épreuve de langue facultative

CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics, 1ère session en 2021
Arrêté du 15 avril 2019
UG4 : LV obligatoire
Pas d'épreuve de langue facultative
Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019)

CAP Métiers du plâtre et de l'isolation, 1ère session en 2021
Arrêté du 15 avril 2019
UG4 : LV obligatoire en CCF (ou ponctuel)
Pas d'épreuve de langue facultative

CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé, 1ère session en 2021
Arrêté du 8 avril 2019
UG4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel
Pas d'épreuve de langue facultative
Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

CAP taxidermiste, 1ère session en 2021
Arrêté du 21 mars 2019
Session 2021
Epreuve facultative de LV en CC (POC, IO, CE) ou ponctuel écrit et pratique de 1h30 pour les candidats hors voie scolaire

● Session 2020

CAP fleuriste
Arrêté du 11 avril 2018
et ce texte.
Version consolidée de l'arrêté fixant les modalités de délivrance de ce CAP, en date du 5 juillet 2020.
Définition des épreuves au BO N°30 du 23 juillet 2020.
Session 2020
UG4 : LV obligatoire (POC, IO, CE) si les candidats relèvent du CCF, sinon en ponctuel.
Possibilité d'une UF : langue facultative en ponctuel 20mn

CAP carreleur mosaïste
Arrêté du 15 avril 2019
UG 4 : langue vivante obligatoire, pontuel à l'oral 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV
Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes

d’enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

CAP Crémier fromager
26 février 2019 (version consolidée du 4 juillet 2017)
session 2020
Référentiel
UG4 : Langue vivante obligatoire
Pas d’épreuve de LV facultative

CAP esthétique cosmétique et parfumerie
Arrêté du 21 juillet 2018
Et ce texte.
en 2020
UG4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel de 20mn
Pas d’épreuve facultative de LV

CAP électricien
Arrêté du 19 mai 2019
en 2020
LV en facultatif

CAP Monteur en installations thermiques
11 avril 2018
session 2020
EG4 : épreuve obligatoire de LV en CCF ou ponctuel
Pas d’épreuve facultative de LV

CAP Primeur
4 juillet 2017
session 2020
Et ce texte
EG4 : CCF ou ponctuel
Epreuve facultative de LV (autre langue) : ponctuel 20 mn

● Dès la session 2019

CAP Ébéniste
25 mars 2017
session 2019
Et ce texte
Unité UG3 : CCF ou ponctuel oral de 20 mn (version 2003)
Pas de LV en épreuve facultative

CAP Art de la reliure
31 octobre 2017
session 2019
Et ce texte
EG 3 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel
Pas d’épreuve fac de LV

CAP Signalétique et décors graphiques
27 février 2017
session 2019

et ce texte
EG 4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel
Pas d'épreuve fac de LV

CAP Monteur en installations sanitaires
Le référentiel
session 2019
EG4 : épreuve obligatoire de langue en CCF ou ponctuel
Pas de LV en épreuve facultative

CAP Assistant technique en milieux familial et collectif
Arrêté du 22 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 11 août 2004
Aucune épreuve de LV

● Sessions 2018-2017-2016 et antérieures

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant
27 février 2017
session 2018
EG4 : LV obligatoire CCF ou ponctuel
Epreuve facultative de langue : oral de 20 mn (autre LV)

CAP Conduite de machines automatisées de conditionnement
22 septembre 2018
session 2014
Epreuve facultative de LV orale : 20 mn (2003) ponctuel

CAP boulanger
Le référentiel
session 2016
EG3 : LV obligatoire CCF ou ponctuel oral de 20mn
Epreuve facultative de LV : UF1 de 20mn à l'oral

CAP AEPE Accompagnant petite enfance, (à la place du CAP petite enfance)
session 2016
Le référentiel
LV facultative : oral ponctuel

CAP Aéronautique
19 août 2013
session 2016
EG4 en CCF
Epreuve de LV facultative (autre LV) : oral de 20 mn

CAP Vannerie
27 octobre 2004
Le référentiel
EG4 : LV obligatoire (dispositions 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Horlogerie
26 juin 2007 (21 juin 2011)
EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Souffleur de verre options Verrerie scientifique et Enseigne lumineuse
25 mai 2009
Le référentiel
EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Tapissier d'ameublement en décor et CAP Tapissier d'ameublement en siège
29 juillet 2004
EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art et technique de la bijouterie- joaillerie
18 mars 2008
UG4 : LV obligatoire CCF ou ponctuel 20 mn (dispositions 2003)
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art de la dentelle option fuseau et aiguille
29 juillet 2004
EG3 : LV obligatoire CCF ou ponctuel oral de 20 mn (dispositions 2003)
Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art et technique des instruments de musique
Le référentiel
EG4 : CCF ou ponctuelle orale de 20 mn
Pas d'épreuve facultative de LV

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.